

Source :

<https://www.sortirdunucleaire.org/France-Blayais-Une-operation-de-maintenance-faite-au-mepris-des-modes-operatoires-a-respecter-pour-la-conduite-du-reacteur-2>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Blayais : Une opération de maintenance faite au mépris des modes opératoires à respecter pour la conduite du réacteur 2**

5 avril 2019

France : Blayais : Une opération de maintenance faite au mépris des modes opératoires à respecter pour la conduite du réacteur 2

Le 27 mars 2019, une opération de maintenance doit être réalisée sur le réacteur 2 de la centrale nucléaire du Blayais, alors à l'arrêt. Pour réaliser cette opération, une partie d'un tableau électrique est mise hors-tension. Ce faisant, les équipes ont violé une règle permanente d'exploitation sans réaliser leur erreur. En effet, en mettant hors tension cette partie de tableau électrique, elles ont mis hors service des systèmes de surveillance et de protection d'un autre tableau électrique durant plusieurs heures. Les alarmes concernant ce tableau ne pouvaient plus être transmises en salle des commandes et les dispositifs de mise en sécurité en cas de dysfonctionnement n'étaient plus opérationnels. L'événement ayant affecté la fonction de sûreté liée aux fonctions support du réacteur, il a été classé au niveau 1 de l'échelle INES.

Ce que dit EDF :

Indisponibilité temporaire d'un tableau électrique de l'unité de production n°2

Publié le 05/04/2019

Le 27 mars 2019, l'unité de production n°2 est en arrêt programmé pour maintenance. **Une partie d'un tableau électrique est mise hors-tension** à 4h12 afin de fournir les conditions de sécurité nécessaires à des intervenants pour réaliser une opération de maintenance. L'opération se déroule comme prévu et le tableau électrique est remis sous tension à 12h12.

Néanmoins, **cette mise hors-tension a rendu indisponibles le système de surveillance [1]** et

une partie des systèmes de protection [2] d'un autre tableau électrique pendant 8 heures.

Cet événement n'a eu aucune conséquence sur la sûreté. Le tableau électrique est resté alimenté en électricité et il n'y a pas eu de défauts nécessitant l'activation de ses protections.

Cependant, **les Spécifications techniques d'exploitation (STE) précisent qu'un tableau électrique est disponible s'il dispose de ses systèmes de protection, ce qui n'a pas été le cas pendant 8 heures.** Ce **non-respect temporaire des STE** a conduit la direction de la centrale à déclarer à l'Autorité de sûreté nucléaire, le 3 avril 2019, un **événement au niveau 1** de l'échelle INES [3] qui en compte 7.

<https://www.edf.fr/groupe-edf/nos-energies/carte-de-nos-implantations-industrielles-en-france/central-e-nucleaire-du-blayais/actualites/indisponibilite-temporaire-d-un-tableau-electrique-de-l-unite-de-production-ndeg2>

Ce que dit l'ASN :

Indisponibilité pendant huit heures d'un tableau électrique alimentant des matériels nécessaires à la sûreté du réacteur

Publié le 19/04/2019

Centrale nucléaire du Blayais - Réacteurs de 900 MWe - EDF

Le 4 avril 2019, l'exploitant de la centrale nucléaire du Blayais a déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) un événement significatif pour la sûreté relatif à la perte de protections d'un tableau électrique alimentant des matériels nécessaires à la sûreté du réacteur, pendant huit heures.

Sur les réacteurs exploités par EDF, les systèmes dits « de sauvegarde » sont utilisés en cas d'incident ou d'accident pour refroidir le cœur du réacteur. Ces systèmes de sauvegarde sont alimentés, via des tableaux électriques, par le réseau électrique national lorsque le réacteur est à l'arrêt et peuvent être secourus, si besoin, par l'un des groupes électrogènes de secours installés sur la centrale nucléaire. Les tableaux électriques disposent de dispositifs de protection tels que des disjoncteurs ou des relais électromagnétiques, afin d'éviter qu'un court-circuit ne les endommage.

Le 4 avril 2019, le réacteur 2 de la centrale nucléaire du Blayais était à l'arrêt pour maintenance et renouvellement du combustible. L'exploitant pouvait entreprendre des travaux de maintenance sur les équipements électriques sous réserve de prendre des précautions particulières. **L'exploitant a préparé une activité de maintenance sur un équipement sans identifier que cette activité allait conduire à désactiver temporairement certaines protections d'un tableau électrique.**

L'exploitant a détecté l'erreur à l'issue de l'intervention de maintenance, après 8 heures d'indisponibilité du tableau. Il a immédiatement rétabli les protections du tableau électrique.

Durant l'intervention, le tableau électrique n'était pas en mesure d'assurer pleinement sa fonction car, bien qu'il puisse alimenter effectivement des matériels de sauvegarde, il n'était pas complètement protégé contre les courts-circuits. Les matériels de sauvegarde alimentés par ce tableau électrique ont néanmoins toujours été alimentés par trois autres tableaux qui sont restés pleinement opérationnels.

Cet événement n'a pas eu de conséquence sur les installations, les personnes et l'environnement. **Toutefois, l'événement a affecté la fonction de sûreté liée aux fonctions support du**

réacteur.

En raison du non-respect d'une règle permanente d'exploitation, cet événement a été classé au niveau 1 de l'échelle INES (échelle internationale des événements nucléaires et radiologiques, graduée de 0 à 7 par ordre croissant de gravité).

<https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controle/Avis-d-incident-des-installations-nucleaires/Indisponibilite-pendant-huit-heures-d-un-tableau-electrique>

Notes

[1] Le tableau électrique est doté d'alarmes retransmises en salle de commande (par exemple, pour signaler une tension haute, basse ou encore un défaut d'isolement)

[2] Des dispositifs permettent de mettre en sécurité le tableau électrique en cas de dysfonctionnements

[3] International Nuclear Event Scale